

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

#### **Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 02 avril 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (F.M.B.Z KPMG Tunisie) et Mr [Anis EL KEBIR](#) ([Audit Conseil](#) et [Organisation](#)).

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**

**" S.N.M.V.T - MONOPRIX "**

**BILAN**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b><u>ACTIFS</u></b>	<b>NOTES</b>	<b>au 31 décembre 2 019</b>	<b>au 31 décembre 2 018</b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	3	4 279 174	4 219 577
Amortissements		<u>(3 862 122)</u>	<u>(3 674 749)</u>
		<b>417 052</b>	<b>544 828</b>
Immobilisations corporelles	4	204 340 063	182 586 655
Amortissements		<u>(110 514 185)</u>	<u>(98 291 115)</u>
		<b>93 825 878</b>	<b>84 295 540</b>
Immobilisations financières	5	63 802 301	63 724 904
Provisions		<u>(2 784 165)</u>	<u>(2 840 919)</u>
		<b>61 018 136</b>	<b>60 883 985</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b><u>155 261 066</u></b>	<b><u>145 724 353</u></b>
Autres actifs non courants	6	4 376 493	5 298 873
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b><u>159 637 559</u></b>	<b><u>151 023 226</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Valeurs d'exploitation	7	72 181 586	81 153 477
Provisions		<u>(3 828 657)</u>	<u>(3 515 896)</u>
		<b>68 352 929</b>	<b>77 637 581</b>
Clients	8	8 516 052	9 292 552
Provisions		<u>(2 651 268)</u>	<u>(2 739 554)</u>
		<b>5 864 784</b>	<b>6 552 998</b>
Autres actifs courants	9	11 895 445	18 350 101
Provisions		<u>(658 638)</u>	<u>(658 638)</u>
		<b>11 236 807</b>	<b>17 691 463</b>
Placements et autres actifs financiers	10	97 541	155 764
Liquidités et équivalents de liquidité	11	<u>16 275 888</u>	<u>16 160 140</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b><u>101 827 949</u></b>	<b><u>118 197 946</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>261 465 508</u></b>	<b><u>269 221 172</u></b>

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**

**" S.N.M.V.T - MONOPRIX "**

**BILAN**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	2 019	2 018
<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>			
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social		39 938 746	39 938 746
Autres capitaux propres		14 730 164	14 730 164
Résultats reportés		6 291 220	3 095 258
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b><u>60 960 130</u></b>	<b><u>57 764 168</u></b>
Résultat de l'exercice		(725 189)	3 195 962
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b><u>(725 189)</u></b>	<b><u>3 195 962</u></b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	12	<b><u>60 234 941</u></b>	<b><u>60 960 130</u></b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Emprunts bancaires	13	45 107 979	42 821 815
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b><u>45 107 979</u></b>	<b><u>42 821 815</u></b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	96 784 383	80 242 892
Autres passifs courants	15	32 785 892	30 244 153
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	26 552 313	54 952 182
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b><u>156 122 588</u></b>	<b><u>165 439 227</u></b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>201 230 567</u></b>	<b><u>208 261 042</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b><u>261 465 508</u></b>	<b><u>269 221 172</u></b>

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**

**" S.N.M.V.T - MONOPRIX "**

**ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> <b>2 019</b>	<i>au 31 décembre</i> <b>2 018</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	17	630 927 736	588 940 046
Autres revenus d'exploitation	18	11 929 845	12 365 799
		<u><b>642 857 581</b></u>	<u><b>601 305 845</b></u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats des marchandises consommés	19	(519 091 645)	(477 127 964)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(16 563 545)	(16 670 607)
Charges de personnel	21	(53 747 325)	(51 132 876)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(13 129 191)	(17 449 598)
Autres charges d'exploitation	23	(36 157 951)	(34 099 822)
		<u><b>(638 689 657)</b></u>	<u><b>(596 480 867)</b></u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			
		<u><b>4 167 924</b></u>	<u><b>4 824 978</b></u>
Charges financières	24	(6 004 168)	(4 921 227)
Produits financiers	25	2 569 348	4 467 638
Autres gains ordinaires	26	507 832	774 162
Autres pertes ordinaires	27	(622 258)	(657 891)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			
<b>AVANT IMPOTS</b>			
		<u><b>618 678</b></u>	<u><b>4 487 660</b></u>
Impôts sur les bénéfices	30	(1 338 109)	(1 254 728)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			
<b>APRES IMPOTS</b>			
		<u><b>(719 431)</b></u>	<u><b>3 232 932</b></u>
Autres pertes extraordinaires (cont Sociale de Solidarité)		(5 758)	(36 970)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			
		<u><b>(725 189)</b></u>	<u><b>3 195 962</b></u>

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**

**" S.N.M.V.T - MONOPRIX "**

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(présenté selon le modèle de référence)

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>au 31 décembre</i> <b>2 019</b>	<i>au 31 décembre</i> <b>2 018</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
Encaissements reçus des clients	664 651 551	620 415 588
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(615 510 424)	(622 062 998)
Intérêts payés	(5 526 375)	(4 708 797)
Intérêts reçus	82 759	53 379
Impôts sur les bénéfices payés	(31 467)	(2 615 732)
	<hr/> <b>43 666 044</b>	<hr/> <b>(8 918 560)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(22 487 753)	(15 508 906)
Décassements provenant de l'acquisition d'immob financières		(1 890 000)
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles		
Encaissement provenant de la cession d'immob financières	3 778 500	
Encaissement des dividendes	1 785 902	4 085 750
	<hr/> <b>(16 923 351)</b>	<hr/> <b>(13 313 156)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Distribution des dividendes	(26 400)	(3 994 645)
Encaissement provenant des emprunts	14 000 000	9 275 000
Encaissements reçus des assurances sur immobilisations		
Décaissement provenant des remboursements des emprunts	(13 056 327)	(8 412 656)
Encaissement/Décaissement suite rachat/achat billets de trésorerie	2 500 000	(7 000 000)
	<hr/> <b>3 417 273</b>	<hr/> <b>(10 132 301)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		
Trésorerie au début de l'exercice	(22 121 559)	10 242 458
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>28</b> 8 038 407	(22 121 559)

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

### **1. CREATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE**

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 39 938 746 dinars tunisiens divisés en 19 969 373 actions de 2 dinars chacune, et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux deux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011, du 17 mai 2012 et du 29 mai 2015 qui ont ramené le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars, puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars, et puis de 33 282 288 dinars à 39 938 746 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle est partiellement assujettie.

### **2. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE**

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

#### **2.1. Indépendance des exercices**

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

## **2.2. Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées aux coûts historiques d'acquisition et font l'objet d'un amortissement tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien.

Les taux d'amortissement ont été revus et réexaminés par la société en vue de refléter fidèlement la durée de vie des immobilisations, et ce en se référant particulièrement au paragraphe 26 de la Norme comptable 05 du système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les taux d'amortissement appliqués à partir de l'exercice 2019 sont les suivants:

<b>Immobilisations incorporelles :</b>	<b>Jusqu'au 31/12/2018</b>	<b>A partir du 1/1/2019</b>
--	----------------------------	-----------------------------

Logiciels informatiques	3 ans	5 ans
Fonds de commerce	10 à 20 ans	10 à 20 ans

<b>Immobilisations corporelles :</b>	<b>Jusqu'au 31/12/2018</b>	<b>A partir du 1/1/2019</b>
--------------------------------------	----------------------------	-----------------------------

Constructions	20 ans	30 ans
Installations générales, agencement et aménagement des constructions	10 ans	12 ans
Installations et Matériel d'exploitation	10 ans	12 ans
Outillages d'exploitation (valeur ≤ 500 DT)	1ère année	1ère année
Petits matériels d'exploitation	3 ans	3 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Equipement et matériel de bureau	10 ans	12 ans
Equipement et matériel informatique	3 ans	5 ans
Agencements et installations générales	10 ans	12 ans

## **2.3. Titres de participation**

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan. La note 5.1 des états financiers détaille les différentes participations à long terme et dans les sociétés filiales, avec un état détaillé des provisions constatées et des pourcentages de participations pour les sociétés filiales.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les titres de participation détenus par la société concernent des sociétés non cotées.

#### **2.4. Constatations des frais préliminaires et des charges à répartir**

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants ».

La résorption de ces frais, est constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

Les charges à répartir qui correspondent notamment à des frais de formation, et de restructuration, ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises (§ 19 de la NC 10), à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants ».

La résorption de ces charges à répartir, est constatée, conformément au § 24 de la NC 10, sur une période de trois années, à partir de l'exercice de leur constatation.

#### **2.5. Valeurs d'exploitation**

Les stocks des produits non alimentaires sont valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Pour les stocks des produits alimentaires, situés hors champ de la récupération des TVA, ils sont valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont calculées en fonction de l'antériorité et du taux de rotation des articles.

#### **2.6. Placements à court terme**

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées au résultat de l'exercice. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

#### **2.7. Opérations en monnaies étrangères**

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

#### **2.8. Revenus des titres**

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.



## **2.9. Revenus**

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que les avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société ; et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

## **2.10. Unité monétaire**

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

<b>3. Immobilisations incorporelles</b>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
Logiciels informatiques	692 978	633 381
Fonds de commerce	3 586 196	3 586 196
Avance sur immobilisations incorporelles en cours		
	<b>4 279 174</b>	<b>4 219 577</b>
<b>4. Immobilisations corporelles</b>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
Terrain	3 794 059	3 794 059
Constructions	7 848 405	7 848 405
Agencements des constructions	20 389 403	15 338 501
Installations et matériel d'exploitation	102 495 007	95 179 546
Petit matériel d'exploitation	6 080 862	4 079 984
Matériel de transport	37 734	37 734
Installations générales, agencements et aménagements divers	58 542 877	51 324 279
Equipements de bureau	919 307	893 133
Matériel informatique	2 760 750	2 747 925
Immobilisations en cours	1 262 037	1 112 347
Avances sur immobilisations en cours	209 622	230 742
	<b>204 340 063</b>	<b>182 586 655</b>

### **4.1 Tableau des mouvements des immobilisations**

Le tableau de la page suivante détaille les mouvements des immobilisations de l'exercice:

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

DESIGNATION	Valeur au 1/1/2019	Acquisition 2019	Régularisation 2019	Valeur au 31/12/2019	Amortissement cumulé 1/1/19	Dotation de 2019	Amortissement cumulé 2019	Valeurs nettes au 31/12/2019
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>								
Terrains	3 794 059	0		3 794 059	-	-	-	3 794 059
Constructions	7 848 405	0		7 848 405	9 075 848	68 583	9 144 431	-1 296 026
Installations, agencements constructions	15 338 501	5 050 902		20 389 403	2 173 214	1 374 890	3 548 104	16 841 299
Installations et Matériel d'exploitation	95 179 546	7 315 461		102 495 007	58 499 287	5 774 466	64 273 753	38 221 254
Petit matériel d'exploitation	4 079 984	2 000 878		6 080 862	111 796	802 898	914 694	5 166 168
Matériel de transport	37 734	0		37 734	35 135	587	35 722	2 012
Agencement, aménagements et installatic	51 324 279	7 218 598		58 542 877	25 144 206	4 102 823	29 247 029	29 295 848
Equipement et matériel de bureau	893 133	26 174		919 307	622 360	67 855	690 215	229 092
Equipement et matériel informatique	2 747 925	12 825		2 760 750	2 629 269	30 968	2 660 237	100 513
Immobilisations en cours	1 112 347	149 690		1 262 037		-		1 262 037
Avances sur immobilisations en cours	230 742	-21 120		209 622	-	-	-	209 622
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>182 586 655</b>	<b>21 753 408</b>	<b>0</b>	<b>204 340 063</b>	<b>98 291 115</b>	<b>12 223 070</b>	<b>110 514 185</b>	<b>93 825 878</b>
Logiciels	633 381	59 597		692 978	518 633	74 255	592 888	100 090
Fonds de commerce	3 586 196	0		3 586 196	3 156 116	113 118	3 269 234	316 962
Avances sur immob incorporelles	0	0		0				0
	<b>4 219 577</b>	<b>59 597</b>	<b>0</b>	<b>4 279 174</b>	<b>3 674 749</b>	<b>187 373</b>	<b>3 862 122</b>	<b>417 052</b>
<b>Total dotation aux amortissements</b>						<b>12 410 443</b>		

**5. Immobilisations Financières**

		<i>Au 31/12/2019</i>	<i>Au 31/12/2018</i>
Titres de participation	<b>5.1</b>	63 216 979	63 216 979
Prêts à plus d'un an			
Dépôts et cautionnements		585 197	507 800
Créances rattachées à des participations		125	125
Avance sur acquisition des titres		-	-
		<b>63 802 301</b>	<b>63 724 904</b>
A déduire la partie non libérée des actions	<b>5.1</b>		
		<b>63 802 301</b>	<b>63 724 904</b>
A déduire provision pour dépréciation des titres	<b>5.1</b>	(2 784 165)	(2 840 919)
		<b>61 018 136</b>	<b>60 883 985</b>

Le détail des titres de participation est présenté au niveau de la page suivante

### 5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société totalise une valeur nette de 60 432 814 DT au 31 décembre 2019 contre 60 376 059 DT au 31 décembre 2018

Participations	% dans le capital	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Société MONOGROS	98,73%	987 300	987 300
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Société SORIEB		100	100
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	43,01%	28 794 030	28 794 030
Sté FILAT.H.EL AYOUM		160 000	160 000
B.T.S		10 000	10 000
Sté DINDY		191 680	191 680
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
Sté MEDIAL		18 000	18 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Sté SAHARA CONFORT	99,998%	12 374 493	12 374 493
M.M.T	68,3%	430 000	430 000
THP		0	0
SNMVT INTERNATIONAL	50,02%	250 100	250 100
UNITED MANAGMENT		428 703	428 703
UNITED DECS		3 000 000	3 000 000
STONE HEART		650 000	650 000
		<b>63 216 979</b>	<b>63 216 979</b>
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		(30 000)	(30 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		(18 000)	(18 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "SNMVT INTERNATIONAL"		(250 100)	(250 100)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED MANAGMENT"		(428 703)	(428 703)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED DECS"		(2 057 362)	(2 114 117)
		<b>(2 784 165)</b>	<b>(2 840 920)</b>
<b>Valeur nette des participations</b>		<b>60 432 814</b>	<b>60 376 059</b>

**6. Autres actifs non courants**

	<i>Au 31/12/2019</i>	<i>Au 31/12/2018</i>
Frais préliminaires	11 071 854	10 826 346
Frais préliminaires en cours	1 385 284	1 250 322
A déduire la résorption des frais préliminaires	(10 301 816)	(9 164 986)
Charges à répartir	4 412 374	3 315 799
A déduire la résorption des charges à répartir	(2 191 203)	(928 608)
	<b>4 376 493</b>	<b>5 298 873</b>

**7. Stocks**

	<i>Au 31/12/2019</i>	<i>Au 31/12/2018</i>
Stocks de marchandises magasins	66 613 342	72 984 676
Stocks de marchandises dépôt	5 204 535	7 746 382
Stocks emballages et étiquettes	363 709	422 419
	<b>72 181 586</b>	<b>81 153 477</b>
A déduire provision pour dépréciation de stock	(3 828 657)	(3 515 896)
	<b>68 352 929</b>	<b>77 637 581</b>

**8. Clients et comptes rattachés**

	<i>Au 31/12/2019</i>	<i>Au 31/12/2018</i>
Clients, ventes à crédit	494 051	697 491
Créances sur participation fournisseurs	4 779 154	5 127 437
Clients, chèques impayés	720 212	638 399
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients,	2 521 238	2 827 828
	<b>8 516 052</b>	<b>9 292 552</b>
Provisions /créances clients & participation fournisseurs	(2 034 675)	(2 172 053)
Provisions sur chèques impayés	(615 196)	(566 104)
Provisions sur effets impayés	(1 397)	(1 397)
	<b>(2 651 268)</b>	<b>(2 739 554)</b>
	<b>5 864 784</b>	<b>6 552 998</b>

**9. Autres actifs courants**

	<i>Au 31/12/2019</i>	<i>Au 31/12/2018</i>
Personnel avances et acomptes	719 775	850 347
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	38 331	2 229 254
Etat, impôts et taxes, acomptes provisionnels	1 129 145	-
Etat, impôts et taxes IS à reporter	809 371	-
Etat, impôts et taxes TVA à reporter	724 746	578 116
Autres débiteurs	2 933 044	10 464 678
Autres produits à recevoir	757 037	243 538
Charges constatées d'avance	1 976 213	1 654 221
Compte d'attente	2 807 783	2 329 948
	<b>11 895 445</b>	<b>18 350 101</b>
Provisions sur comptes débiteurs divers	(658 638)	(658 638)
	<b>11 236 807</b>	<b>17 691 463</b>

**10. Placements et autres actifs financiers**

	<i>Au 31/12/2019</i>	<i>Au 31/12/2018</i>
Prêts au personnel	97 541	155 764
	<b>97 541</b>	<b>155 764</b>

**11. Liquidités et équivalents de liquidités**

	<i>Au 31/12/2019</i>	<i>Au 31/12/2018</i>
Placements (SICAV)	32 581	32 581
Chèques à l'encaissement	98 224	1 985 735
Banques	12 226 443	10 692 054
Caisses	3 918 640	3 449 770
	<b>16 275 888</b>	<b>16 160 140</b>

**12. Capitaux propres**

	<i>Au 31/12/2019</i>	<i>Au 31/12/2018</i>
Capital social	(a) <b>39 938 746</b>	<b>39 938 746</b>
Plus ou moins values sur cession actions propres	(b) 47 006	47 006
	<b>47 006</b>	<b>47 006</b>
Réserve légale	3 993 875	3 993 875
Réserve pour réinvestissement financier exonéré	(c) 11 282 000	11 282 000
Autres capitaux propres- Réserve ordinaire	(c) 2 550 298	2 550 298
Autres capitaux propres- effet de modification comptable	(d) (3 143 015)	(3 143 015)
	(e) <b>14 683 158</b>	<b>14 683 158</b>

Réserve pour fonds social	300 000	300 000
A déduire prêt au personnel /fonds social	(249 457)	(240 360)
A ajouter intérêts fonds social /fonds social	3 891	410
A déduire dons au personnel /fonds social	(11 539)	(11 540)
A déduire débiteurs divers	(37 810)	(15 503)
Disponibilités en banque /fonds social	(5 085)	(33 007)
	<b>0</b>	<b>0</b>
Résultats reportés	6 291 220	3 095 258
	<b>(f)</b>	<b>6 291 220</b>
Total des capitaux propres avant résultat de la période "(a)+(b)+(e)"	<b>60 960 130</b>	<b>57 764 168</b>
Résultat de l'exercice (1)	(725 189)	3 195 962
Total des capitaux propres après résultat de la période	<b>60 234 941</b>	<b>60 960 130</b>
Valeur nominale de l'action (A)	2	2
Nombre d'actions (2)	19 969 373	19 969 373
Résultat par action (1) / (2)	(0,036)	0,160

(A) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal.

Par ailleurs, deux augmentations du capital ont été décidées par:

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2015, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 6 656 458 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 39 938 746 DT représenté par 19 969 373 actions de valeur nominale 2 DT.

(b) et (c) Le total des réserves comprend pour un montant de 9 102 000 dinars, des réserves rattachés aux exercices 2013 et antérieurs, et demeurent par conséquent, non soumis à la retenue à la source conformément à l'article 19 de la Loi des Finances 2014

(d) Le compte « Autres capitaux propres - Effet de modification comptable » inscrit parmi les capitaux propres, enregistre l'effet des discordances d'interprétations des clauses contractuelles pour la fixation des indemnités des assurances à rembourser à la SNMVT suite aux événements de janvier 2011, ainsi que suite à un incendie survenu en 2012.

En effet, la société a estimé les indemnités pouvant être retenues par les assurances en se basant sur les états réels des différents sinistres et particulièrement sur la base des clauses contractuelles liant la société à ses deux assureurs la GAT et la BIAT ASSURANCE.

Cependant, la société s'est heurtée à des difficultés de remboursement des indemnités constatées en raison des lectures et des interprétations différentes des clauses contractuelles par les deux assureurs, dont notamment au niveau des bases à retenir pour le calcul des indemnités.

Ces difficultés d'interprétations ont fait l'objet de plusieurs correspondances et ont abouti au refus de rembourser le reliquat des indemnités réclamées qui s'élève à la somme de 3 928 768,270 dinars.

Par conséquent, la société a enregistré cette différence en tant que modification comptable, parmi les capitaux propres, et ce conformément à la norme comptable 11 « Norme comptable relative aux modifications comptables » du système comptable des entreprises, et plus particulièrement le paragraphe 29 qui prévoit, que dans pareille situation où des erreurs d'estimations ont été observées suite à une mauvaise interprétation des faits, le montant de la correction de ladite erreur fondamentale dans les états financiers antérieurs, doit être comptabilisé en ajustant les capitaux propres d'ouverture.



*Tableau de mouvements des capitaux propres:*

<b>TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES</b>													
	Capital social	Réserve légale	Autres capitaux propres- Réserve	Autres capitaux propres- Effet modification	Réserve pour réinvestissement	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	DIVIDENDES	Rachat des actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultats reportés actions propres	Total
<b>SOLDE AU 31 DECEMBRE 2018</b>	39 938 746	3 993 875	2 550 298	(3 143 015)	11 282 000	0	3 095 259	3 195 962		0	47 005	0	<b>60 960 130</b>
Affectation approuvée par l'AGO de l'exercice 2018							3 195 962	(3 195 962)					-0
													-0
Résultat de l'exercice 2019								(725 189)					(725 189)
<b>SOLDE AU 31 DECEMBRE 2019</b>	<b>39 938 746</b>	<b>3 993 875</b>	<b>2 550 298</b>	<b>(3 143 015)</b>	<b>11 282 000</b>	<b>0</b>	<b>6 291 221</b>	<b>(725 189)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>47 005</b>	<b>0</b>	<b>60 234 941</b>

**13. Emprunts bancaires**

	<i>Au 31/12/2019</i>	<i>Au 31/12/2018</i>
Crédit moyen terme BT	17 763 239	23 727 955
Crédit moyen terme ATTIJARI BANK	27 333 340	19 092 860
Dépôts et cautionnements reçus	11 400	1 000
	<b>45 107 979</b>	<b>42 821 815</b>

**14. Fournisseurs et comptes rattachés**

	<i>Au 31/12/2019</i>	<i>Au 31/12/2018</i>
Fournisseurs locaux de marchandises	35 670 676	41 157 275
Fournisseurs Investissements et moyens généraux	5 935 406	7 084 610
Fournisseurs, chèques en instance	2 381 085	1 517 262
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer	44 397 602	40 006 181
Fournisseurs Invest & moyens généraux, effets à payer	1 062 636	915 521
Fournisseurs locaux d'immobilisations	(1 224 027)	(1 479 042)
Fournisseurs étrangers	(454 247)	2 455
Fournisseurs d'immobilisations financières	-	-
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	823 569	846 567
Fournisseurs, factures non parvenues	26 390 940	8 018 794
Fournisseurs, moyens généraux en cours	148 589	80 470
Fournisseurs, opérations d'importation	(132 233)	(152 615)
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	(17 566 016)	(17 151 616)
Fournisseurs emballages à rendre	(649 597)	(602 970)
	<b>96 784 383</b>	<b>80 242 892</b>

**15. Autres passifs courants**

	<i>Au 31/12/2019</i>	<i>Au 31/12/2018</i>
Personnel	15.1 2 392 066	2 443 160
Etat, et collectivités locales	15.2 7 009 755	5 950 597
Actionnaires, dividendes à payer	-	-
CNSS	3 531 463	3 596 782
Créditeurs divers	2 168 192	1 563 831
Assurance groupe	180 707	153 252
Charges à payer	12 708 265	10 014 814
Produits constatés d'avance	287 844	168 282
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation	4 507 600	6 353 435
Compte d'attente	-	-
	<b>32 785 892</b>	<b>30 244 153</b>

**15.1. Personnel**

	<i>Au 31/12/2019</i>	<i>Au 31/12/2018</i>
Rémunération due au personnel	115 238	175 304
Congés payés	2 112 999	2 016 919
Oppositions sur salaires	163 829	250 937
	<b>2 392 066</b>	<b>2 443 160</b>

**15.2. Etat, et collectivités publiques**

	<i>Au 31/12/2019</i>	<i>Au 31/12/2018</i>
Etat, impôts et taxes,	4 824 028	3 809 651
Etat, impôts et taxes, TVA à payer	847 250	886 218
Impôt sur les bénéfices	1 338 477	1 254 728
	<b>7 009 755</b>	<b>5 950 597</b>

**16. Concours bancaires et autres passifs financiers**

	<i>Au 31/12/2019</i>	<i>Au 31/12/2018</i>
Billet de trésorerie souscrit	6 500 000	4 000 000
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	5 964 716	5 964 716
Crédits bancaires BIAT, échéances à moins d'un an	-	-
Crédits bancaires ATTIJARI BANK, échéances à -d'un an	5 759 520	6 657 140
Intérêts courus sur emprunts	90 596	48 626
Concours bancaires	8 237 481	38 281 700
	<b>26 552 313</b>	<b>54 952 182</b>

**17. Revenus**

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2019 s'élève 630 927 736 DT contre 588 940 046 DT au cours de l'exercice 2018, enregistrant une augmentation de 41 987 690 DT (Soit +7,13 %).

**18. Autres revenus d'exploitation**

Les autres revenus d'exploitation, qui totalisent 11 929 845 DT au 31 décembre 2019 contre 12 365 799 DT au 31 décembre 2018, proviennent essentiellement des factures de promotion.

### 19. Achats de marchandises

Le coût des marchandises vendues pour l'exercice 2019 a augmenté de 41 963 681 DT (ou +8,8%) par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce coût a augmenté de 477 127 964 DT en 2018 à 519 091 645 DT en 2019. La Marge commerciale a, également, augmentée en 2019 de 24 009 DT (ou 0,02 %), passant de 111 812 082 DT à 111 836 091 DT.

Le taux de marge de l'exercice 2019 s'élève à 17,725 %, contre 18,985 % pour l'exercice 2018.

La rubrique "Achats d'approvisionnement consommés", qui totalise 16 563 545 DT au 31 décembre 2019 contre 16 670 607 DT pour l'exercice précédent, enregistre les achats des emballages et étiquettes, les consommations d'eau, d'électricité et du gaz, ainsi que les fournitures non stockées.

### 21. Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent 53 747 325 DT au 31 décembre 2019 contre 51 132 876 DT pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 2 614 449 (ou 5,11%)

### 22. Dotations aux amortissements et résorptions

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Dotations des immobilisations incorporelles	187 373	244 818
Dotations des immobilisations corporelles	12 223 070	12 900 190
Résorptions des frais préliminaires	1 136 830	1 437 029
Résorptions des charges à répartir	1 262 595	759 909
Dotations /provisions pour risques fournisseurs &d'exploitation	1 517 118	2 416 283
Dotations /provisions pour créances douteuses	1 336 759	1 601 158
Dotations /provisions pour chèques impayés	46 528	51 557
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	3 828 657	3 515 896
Dotation /provisions des titres de participations	-	676 479
Dotation/provision débiteurs divers	-	138 634
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(3 515 896)	(3 363 757)
Reprises /provisions /risque fournisseurs &exploitation	(3 456 152)	(1 758 496)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(1 380 936)	(1 170 102)
Reprises /provisions pour dépréciations des titres	(56 755)	
	<b>13 129 191</b>	<b>17 449 598</b>

### **23. Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation totalisent 36 157 951 DT au 31 décembre 2019 contre 34 099 822 DT pour l'exercice 2018, soit une augmentation de 2 058 129 DT.

Cette rubrique enregistre essentiellement les coûts des loyers, des entretiens et réparations, des assurances, des honoraires, des frais de publicité et de communication.

<b>24. Charges financières nettes</b>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
Intérêts sur emprunts bancaires BT	2 431 478	1 770 544
Intérêts sur emprunts bancaires BIAT	-	-
Intérêts sur emprunts bancaires ATTJARI BANK	2 488 525	2 139 937
Intérêts sur comptes courants bancaires	740 162	274 547
Intérêts sur billets de trésorerie	323 627	667 087
Pertes de change	20 031	68 725
Escomptes accordés	345	387
	<b>6 004 168</b>	<b>4 921 227</b>

<b>25. Produits financiers</b>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
Revenus des titres de participation	2 454 102	4 085 750
Produits financiers sur comptes courants bancaires	103 602	381 888
Gains de change	11 644	-
	<b>2 569 348</b>	<b>4 467 638</b>

<b>26. Autres gains ordinaires</b>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
Reprises provisions sur chèques impayés	4 180	17 204
Autres gains ordinaires	503 652	756 958
	<b>507 832</b>	<b>774 162</b>

<b>27. Autres pertes ordinaires</b>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
Autres pertes ordinaires	<b>622 258</b>	<b>657 891</b>
	<b>622 258</b>	<b>657 891</b>

**28. Etat des flux de trésorerie:****Au 31/12/2019****Au 31/12/2018**

Détail de la trésorerie à la clôture de la période

Placements (SICAV)	32 581	32 581
Placements (billets de trésorerie)	0	0
Chèques à l'encaissement	98 224	1 985 735
Banques	12 226 443	10 692 054
Caisses	3 918 640	3 449 770
Découverts bancaires	(8 237 481)	(38 281 700)
	<b>8 038 407</b>	<b>(22 121 559)</b>

**29. Litiges en cours**

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2019, l'affaire demeure non clôturés définitivement devant les tribunaux judiciaires compétents.

**30. Autres notes aux états financiers****Détermination de l'impôt sur les bénéfices**

La détermination de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2019 a tenu compte des éléments suivants:

	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
<b>Résultat comptable après impôt</b>	<b>( I ) (725 189)</b>	<b>3 195 962</b>
<b>A réintégrer</b>	<b>( II ) 9 268 902</b>	<b>11 054 906</b>
Impôt sur les sociétés	1 338 109	1 254 728
Taxe de voyages	180	120
Amendes et Pénalités	189 367	310 321
Pertes de change latentes		35 813
Autres charges non déductibles (redres fiscal&smiles non consommés)	159 467	893 308
Autres charges non déductibles	733 841	
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	3 828 657	3 515 896
Dotations aux provisions pour titres		676 479
Dotations aux provisions pour créances douteuses	1 336 759	1 601 158
Dotations aux provisions pour créances douteuses chèques	46 528	51 557
Dotations aux provisions pour risque fournisseurs	1 315 730	2 150 784
Dotation aux amortissements du fonds de commerce	113 118	123 639
Dotation aux provisions pour risque d'exploitation	201 388	265 499
Pertes sur créances irrécouvrables		138 634

<b>A déduire</b>	<b>( III )</b>	<b>7 383 758</b>	<b>7 020 819</b>
Dividendes		2 454 102	4 085 750
Reprise sur provision pour dépréciation comptes clients, non admise en déduction initialement		0	0
Reprise sur provision clients non admise en déduction initialement		1 474 136	1 170 102
Reprise sur provision risque d'exploitation		1 212 168	
Reprise sur provision des titres		56 755	
Annulation pertes latentes exercice précédent		35 813	6 471
Reprise sur provision fournisseurs débiteurs et exploitation		2 150 784	1 758 496
<b>Résultat fiscal avant déduction des provisions</b>	<b>(I)+(II)- (III)</b>	<b>1 159 955</b>	<b>7 230 049</b>
Prov/créances contentieuses		(4 180)	(17 200)
Prov/dépréciation stocks		(579 977)	(3 515 896)
<b>Résultat fiscal</b>		<b>575 798</b>	<b>3 696 953</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>		<b>143 950</b>	<b>924 238</b>
<b>Minimum d'impôt sur les sociétés (0,2%CA TTC)</b>		<b>1 338 109</b>	<b>1 254 728</b>
Contribution sociale de solidarité		5 758	36 970

### 31. Parties liées

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NC39), aux nouvelles dispositions de la loi 2009-16 du 16/03/2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales et à la note d'orientation du 02/03/2010, sur les diligences du commissaire aux comptes en matière des rémunérations des dirigeants, les transactions et les opérations conclues par la « S.N.M.V.T » avec des parties liées sont détaillées ci-après

#### 31.1. La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2019, la « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 96 575 886 DT et de 990 685 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 6% et une remise hors factures de 5% sur le total des achats de marchandises. Pour l'année 2019 une remise additionnelle au taux de 2% a été appliquée sur le total des achats du premier semestre, puis une remise de 3% sur tous les achats de l'année. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2019 un solde créditeur de 21 551 383 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2019 et facturés par MONOGROS sont de 3 409 664 DT en hors taxes récupérable.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 51 973 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a facturé en 2019 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

**31.2. La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43,00% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS**

La « S.N.M.V.T » est locataire de quatorze locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdia, Bardo Hnaya et Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2019 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Manar : 334 915 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Ennasr : 506 479 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Sousse Sud : 401 577 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Bizerte Printemps : 275 367 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 506 479 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari : 270 122 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- L'Aouina : 506 479 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 631 050 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse LAKOUAS: 297 225 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 216 942 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bab El Khadhra : 117 165 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdia : 175 303 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 350 606 DT HT.
- Sousse Messai : 291 450 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 22 628 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM du 5 juin 2019, pour un montant de 1 417 980 DT.

**31.3. Opérations avec la COPIT**

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids).

Au cours de l'année 2019, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 96 554 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 32 576 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Kids 16 289 DT HT relatifs aux deux premiers trimestres 2019. Un avenant de résiliation a été établi en 2019, avec date d'effet le 1 juillet 2019.

**31.4. La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »**

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 921 152 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 188 252 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 22 628 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.



**31.5. La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS**

Au cours de l'année 2019, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 58 580 507 DT et de 5 025 DT. Au 31 décembre 2019 Le fournisseur MMT accuse un solde débiteur de 1 677 390 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 21 550 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

**31.6. La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »**

La « S.N.M.V.T » est locataire de cinq locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort ». Au cours de l'année 2019, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de :

- Korba : 114 912 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djerba : 124 692 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Feryana : résilié à partir du 1 janvier 2019,
- Rdayef : résilié à partir du 1 janvier 2019,
- Jarzis : 152 041 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mednine : 104 885 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mourouj I : 73 873 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,

**31.7. La « S.N.M.V.T » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL**

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2019.

Depuis fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

**31.8. La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de l'UNITED DECS**

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

**31.9. La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de l'UNITED MANAGMENT**

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

Depuis fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

**31.10. La « S.N.M.V.T » détient 5,86 % du capital de STONE HEART**

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart ». Au cours de l'année 2019, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 316 251 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à Stone Heart moyennant un loyer annuel de 12 000 DT HT.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**

**TUNIS, le 4 Mars 2020**

**Messieurs les actionnaires de la  
Société Nouvelle Maison de la Ville  
de Tunis  
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »**

**Rapport sur l'audit des états financiers**

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « « S.N.M.V.T – MONOPRIX », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019 faisant ressortir un total de 261 465 508 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un déficit de 725 189 DT et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « « S.N.M.V.T – MONOPRIX » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

*Existence et évaluation des stocks :*

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan ( Cf Note aux états financiers N°7) et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, et puis l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

***Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport d'activité de l'exercice 2019 incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 6, fait partie intégrante de notre rapport.

### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Audit Conseil & Organisation**  
**Anis EL KEBIR**



**F.M.B.Z KPMG Tunisie**  
**Kalthoum BOUGUERRA**



Mis en forme : Police :14 pt, Gras,  
Police de script complexe :14 pt

Mis en forme : Police :14 pt, Gras,  
Police de script complexe :14 pt, Gras

**Audit Conseil & Organisation**  
**Tunisie**

**Anis EL KEBIR**

**F.M.B.Z KPMG**

**Kalthoum**

**BOUGUERRA**

Mis en forme : Police :13.5 pt, Police  
de script complexe :10 pt

Mis en forme : Gauche

Mis en forme : Police :Gras, Police de  
script complexe :10 pt

Mis en forme : Police :12 pt, Gras,  
Police de script complexe :Non Italique

Mis en forme : Justifié

### **Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations

fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR**  
**LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 475 DU**  
**CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS***

Au cours de l'exercice 2019, la « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 96 575 886 DT et de 990 685 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 6% et une remise hors factures de 5% sur le total des achats de marchandises. Pour l'année 2019 une remise additionnelle au taux de 2% a été appliquée sur le total des achats du premier semestre, puis une remise de 3% sur tous les achats de l'année. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2019 un solde créditeur de 21 551 383 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2019 et facturés par MONOGROS sont de 3 409 664 DT en hors taxes récupérable.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 51 973 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a facturé en 2019 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

- ***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43,008% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS et 6,89% par sa filiale SGS***



La « S.N.M.V.T » est locataire de quatorze locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdiya, Bardo Hnaya et Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2019 la charge annuelle des loyers supportée par la société « S.N.M.V.T » est de 4 881 159 DT.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 22 628 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM du 5 juin 2019, pour un montant de 1 417 980 DT.

- ***Opérations avec la société COPIT***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids) auprès de la COPIT moyennant un loyer annuel de 145 419 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 921 152 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 188 252 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 22 628 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS***

Au cours de l'année 2019, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 58 580 507 DT et de 5 025 DT. Au 31 décembre 2019 Le fournisseur MMT accuse un solde débiteur de 1 677 390 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 21 550 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Space « T.S.S »***

La « S.N.M.V.T » est locataire, en 2019, de cinq locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort » moyennant un loyer annuel de 570 403 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL***

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2019.

Fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de l'UNITED DECS***

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de l'UNITED MANAGMENT***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

Depuis fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 5,86 % du capital de Stone Heart***

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart ». Au cours de l'année 2019, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 316 251 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à Stone Heart moyennant un loyer annuel de 12 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***Obtention d'un emprunt bancaire***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a contracté en 2019 un emprunt bancaire à moyen terme sur 7 ans auprès de l'Attijari Bank, d'un montant de 14 000 000 DT.

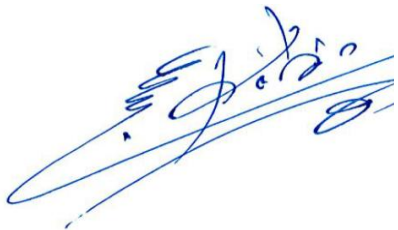
- ***Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants***

Au titre de l'exercice 2019, la rémunération brute du Directeur Général s'élève à 411 854 DT. Les charges connexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite complémentaire, assurances groupe, TFP et Foprolos) sont de 105 311 dinars. Le Directeur

Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec prise en charge par la société des frais y afférents.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**Audit Conseil & Organisation**  
**Anis EL KEBIR**



**F.M.B.Z KPMG Tunisie**  
**Kalthoum BOUGUERRA**



Mis en forme : Police :14 pt, Gras,  
Police de script complexe :14 pt

Mis en forme : Police :14 pt, Gras,  
Police de script complexe :14 pt, Gras

TUNIS, le 4 Mars 2020

**Audit Conseil & Organisation**  
**Anis EL KEBIR**

**F.M.B.Z KPMG Tunisie**  
**Kalthoum BOUGUERRA**